

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE BASKETBALL



REGLEMENTS GENERAUX

REGLEMENT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Article 96. Le Directeur Technique National

La Direction Technique Nationale est animée et dirigée par le Directeur Technique National (DTN). Le Directeur Technique National est nommé par le Président de la Fédération en accord avec le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Le Directeur Technique National doit obligatoirement être titulaire du diplôme Niveau 3 de la FRMBB et/ou du diplôme Level 3 de la FIBA WABC, et jouir d'une expérience internationale.

Article 97. Place du Directeur Technique National dans l'organigramme de la FRMBB

Le DTN a voix consultative dans les réunions du Comité Directeur et à l'Assemblée Générale. Hormis la Commission de Résolution des Litiges et la Commission d'Appel, le Directeur Technique National est membre de droit de toutes les Commissions Fédérales.

Article 98. Mission et rôle du DTN

La mission du Directeur Technique National est de concourir à la politique sportive et aux objectifs définis par la FRMBB. Il veille à leur mise en œuvre, et contribue à leur évaluation. Il élabore périodiquement des directives techniques nationales, qui actualisées chaque année permettent de structurer les actions.

98.1 : Le rôle du DTN est, entre autres (et n'est pas limité à), de mettre en place, et par la suite de superviser, des programmes et des actions de :

- vulgarisation du basketball et développement de la masse ;
- développement des pratiques, notamment le Minibasket et le Basket 3X3 ;
- développement des activités sportives et techniques spécifiques (Jr NBA, centres de formation, etc.) ;
- agrément des Ecoles Marocaines de Minibasket ;
- formation des cadres techniques et de leur perfectionnement ;
- classification des entraîneurs nationaux et de la mise à jour de leurs statuts ;
- équivalence des diplômes des entraîneurs étrangers ou des entraîneurs marocains titulaire de diplômes étrangers ;
- détection des jeunes talents et de leur protection ;
- suivi des joueurs des Equipes Nationales et de leur éligibilité auprès de FIBA ;
- développement du joueur pour l'amener à l'excellence ;
- préparation et de suivi des Equipes Nationales ;
- et toutes autres missions jugées nécessaires par le Comité Directeur de la FRMBB.

98.2 : Le DTN est aussi en charge de mettre en place la structure technique de la Direction Technique Nationale, aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau régional. Pour cela, il s'appuie sur plusieurs techniciens qu'il nomme après approbation du Comité Directeur de la FRMBB.

Au niveau fédéral, ces techniciens sont les DTN adjoints, les entraîneurs nationaux, le directeur de l'École Nationale des Entraîneurs de Basketball (ENEB), les instructeurs nationaux et les chargés de missions.

Au niveau régional, ces techniciens sont les Conseillers Techniques Fédéraux (CTF) et/ou les Directeurs Techniques Régionaux (DTR), et les entraîneurs des sélections régionales et les chargés de missions.

Article 99. Structure technique de la FRMBB

La structure technique de la FRMBB est composée de plusieurs Pôles. Les pôles permanents sont :

- Le Pôle des Equipes Nationales, en charge des tous les aspects relatifs avec les sélections nationales de toutes les catégories.
- Le Pôle de la Formation des techniciens, en charge des formations diplômantes et de la formation continue des entraîneurs.
- Le Pôle du Développement, en charge de la vulgarisation de la pratique et de l'augmentation de la masse des pratiquants (notamment à travers les programmes du Minibasket et du Basket 3x3).
- Le Pôle des Opérations, en charge du secrétariat technique, de la logistique et de la mise en œuvre de toutes les activités de la Direction Technique Nationale.